

Loi de transformation de la Fonction publique, synthèse des travaux des ateliers du Grenelle de l'Éducation, rapport du jury de l'examen professionnel d'attaché principal repris et commenté dans la presse, avant-projet de loi 4D, les mauvais coups pleuvent ces derniers temps sur les attachés d'administration de l'Éducation nationale.

- Ouverture des postes d'encadrement (y compris pour les emplois fonctionnels) à la contractualisation avec une simple lettre de mission et un projet défini au préalable,
- Réforme de l'organisation de l'état et renforcement de la territorialisation qui avec les suppressions de postes obligent les encadrants à faire plus avec toujours moins,
- Grenelle de l'Éducation, quelques miettes pour les administratifs dont un volet sur l'encadrement qui fait la part belle aux enseignants et évoque du bout des lèvres les cadres administratifs pour remettre en cause un peu plus les statuts et la valeur professionnelle des personnels,
- Avant-projet de la loi 4D qui préfigure le transfert des adjoints gestionnaires vers les collectivités territoriales, ce qui explique sans doute le rapport du jury APAE 2020 qui met particulièrement en exergue le « manque de culture professionnelle des adjoints gestionnaires ».

Un rapport fumeux, dont des extraits sont repris et commentés par Acteurs publics, qui n'évoque ni la baisse des candidats inscrits (691 en 2020 contre 858 en 2015) ni la dégradation des conditions de travail et ses effets sur la préparation des candidats, ni le manque de panachage des jurys, ni le contexte sanitaire qui a conduit la moitié des candidats à passer l'épreuve deux fois (en mars puis en octobre soit un mois après la rentrée scolaire) !

Ce manque de considération, ces raccourcis indignes, démontrent encore une fois l'absence de respect pour les personnels administratifs d'encadrement, voire tous les personnels d'encadrement qui, au quotidien, avec les équipes, mettent tout en œuvre pour faire fonctionner le système éducatif au service de la réussite des élèves !

Le SPASEEN-FO rappelle que la plupart des candidats sont arrivés en octobre bien épuisés après avoir dû assumer des confinements, l'obligation d'assurer la continuité de l'action administrative, la mise en place des Plans de Continuité d'Activités, des protocoles sanitaires impossibles à appliquer, une préparation de rentrée infernale, la liste n'est pas exhaustive !

Depuis 2011 et la création du Corps Interministériel à Gestion Ministérielle des Attachés censé améliorer le statut des Attachés, force est de constater que ce nouveau corps a au contraire réduit l'attractivité de l'Éducation nationale puisque ce ministère applique les taux de régimes indemnitaires les plus faibles. Par ailleurs, le recrutement par profilage réduit considérablement les possibilités de mutation, renforçant le clientélisme.

**MÉPRISÉS,
ÉPUIÉS ...
BOULOT
TOUJOURS
FAIT !
MAIS À
QUEL PRIX ?**



Et ce n'est pas PPCR qui a permis le rattrapage du gel du point d'indice avec pour conséquence une perte de 20% de pouvoir d'achat !

Si aucune catégorie de personnels n'est épargnée par le rouleau compresseur des réformes et de l'austérité, les « cadres » de notre ministère se retrouvent depuis des années en première ligne pour subir les effets de la réforme de l'Organisation de l'État et donc de la déréglementation.

Au fil des années et des gouvernements, les personnels d'encadrement ont vu leurs statuts dépecés :

- des carrières bloquées pour l'immense majorité des collègues par l'absence de débouchés avec la suppression du corps des CASU et la création du grade d'Attaché hors classe. Certes il s'agit d'un déroulement de carrière alléchant... mais qui laisse la plupart des Attachés sur leur faim !
Il s'agit en effet d'un Grade à Accès Fonctionnel, avec des conditions d'accès très restrictives - avoir déjà exercé des emplois fonctionnels ! - dont peu d'Attachés peuvent se prévaloir.

- des déroulements de carrière réduits avec des contingents de promotions réduits à peau de chagrin, des mutations qui échappent à tout barème, à toute règle claire, l'explosion du profilage qui réduit beaucoup la possibilité de muter et tend à généraliser le clientélisme. Une carrière de plus en plus soumise « au choix » et donc à l'arbitraire.

Pour l'administration, il s'agit désormais de sélectionner une infime partie des personnels de catégorie A pour occuper les emplois fonctionnels dont elle a besoin pour conduire les réformes qui dégradent les conditions de travail et détricotent le Service public républicain de l'Éducation nationale.

Le SPASEEN-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, et sa fédération de fonctionnaires (FO Fonction publique) défend un syndicalisme qui regroupe et défend tous les personnels quel que soit leur catégorie ou leur statut : il n'y a pas de place pour le syndicalisme catégoriel !

Personne n'est dupe, la perte des garanties statutaires et l'austérité menace tous les corps et toutes les catégories de personnels : perte de pouvoir d'achat, mobilités freinées, arbitraire et individualisation des carrières et des salaires.

Le SPASEEN-FO avec sa fédération la FNEC FP-FO revendique pour les Attachés d'Administration :

- ▶ Le raccourcissement de la carrière par réduction du temps de passage dans les échelons,
- ▶ L'augmentation des possibilités d'accès au principalat,
- ▶ La transformation des grades et des corps fonctionnels ou de débouchés en grades d'avancement,
- ▶ L'abandon de la loi de transformation de la Fonction publique,
- ▶ Le rétablissement du mouvement national permettant d'accéder exclusivement par barème (sans Profilage, ni cotation), et sans avis officiel ou officieux du responsable du poste sollicité, à tous les postes vacants du territoire national,
- ▶ Le rétablissement du corps des CASU comme corps de débouché pour les Attachés, et l'abandon du CIGEM,
- ▶ La transformation en points d'indice de l'indemnité de caisse et de responsabilité des agents comptables,
- ▶ Le passage au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont remplies.

**Plus généralement, le SPASEEN-FO réaffirme sa revendication :
ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ;
augmentation indiciaire de 183 € nets mensuel pour tous immédiatement comme les
personnels hospitaliers et sans contrepartie.**

**SEUL OU ISOLÉ, ON N'EST RIEN ...
SYNDIQUÉ, ON PEUT GAGNER !!!
REJOIGNEZ FO !**